

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14
Date de convocation : 24/03/2016

L'an deux mille seize le sept avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Jean-Louis CLISSON, Patrick DECEMME, Emilie NIVET, Yannis COIRAULT, Franck PENIN, Christian BARITAUD, Ludovic DEBENEST, Pierre GEORGES, Gérard RIBOT, Erwan BARILLOT, Anthony HYPEAU, Pierrick MARQUET, Estelle GREMILLON.

Absents : Agathe NIVET -

Secrétaire de séance : Estelle GREMILLON

Vote des comptes de gestion de l'exercice 2015 (budget principal et budgets annexes multi-services et Lotissement des Ouches) délibération n° 1.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte administratif 2015 – délibération n° 2

Après présentation par Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité.

Pour le budget principal

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 314 041.75 euros - en recettes : 519 155.25 euros

Soit un excédent dégagé de 205 113.50 euros.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2016

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 605 547.80 euros - en recettes : 453 390.83 euros

Soit un déficit de 152 156.97 euros.

Pour le budget annexe du commerce

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 0 euros - en recettes : 7 359.91 euros

Soit un excédent dégagé de 7 359.91 euros.

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 0 euros - en recettes : 3 537.18 euros

Soit un excédent de 3 537.18 euros.

Pour le budget annexe du Lotissement des Ouches

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 242 950.18 euros - en recettes : 242 950.18 euros

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 251 139.70 euros - en recettes : 242 950.18 euros

Affectation du résultat de l'exercice 2015- délibération n° 3.

Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 205 113.50 euros pour le budget principal ; le Conseil Municipal décide d'affecter 70 000.00 euros en section de fonctionnement (compte 002) et 135 113.50 euros en section d'investissement (compte 1068) du budget 2016.

Budget annexe du multi-services

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe concernant le multi-services ; constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 7 359.91 euros ; le conseil municipal décide de reporter la totalité en section de fonctionnement (compte 002) du budget 2016.

Vote du budget 2016 : délibération n° 4.

Après étude et délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2016.

Budget principal :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 421 626.00 euros

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 480 613.50 euros.

Budget annexe commerce :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 7 659.91 euros

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 3 537.18 euros.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2016

Budget annexe lotissement :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 328 384.30 euros

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 350 349.17 euros.

Travaux à la future bibliothèque. Délibération n° 5.

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de transfert de la bibliothèque municipale, qui se trouve actuellement au 1^{er} étage de la mairie, dans l'immeuble situé 13 Rue des Anciens Artisans en cours d'acquisition et indique que quelques travaux de plomberie seront nécessaires. A cet effet il communique le devis établi par l'entreprise SARL FOMBELLE de Limalonges.

Après délibération ce devis d'un montant de 1 428.13 euros hors taxes est retenu.

Vente de terrain à la zone artisanale du Four à Chaux. Délibération n° 6.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande pour l'acquisition d'environ 3 000 m² de terrain sur la zone artisanale du Four à Chaux et qu'il y a lieu de fixer un prix de vente au cas où ce projet se concrétiserait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, tenant compte du fait qu'il y a très longtemps qu'aucune vente ne s'est réalisée sur cette zone et afin de favoriser la création d'entreprise, décide de vendre cette surface de terrain pour le prix forfaitaire de 100 euros T.T.C.

Achat d'un radar pédagogique- Délibération n° 7

Suite au diagnostic établi par l'Agence Territoriale du Mellois sur la sécurité dans la traversée du Bourg de Mairé, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un radar pédagogique auprès de la société MEFRAN Collectivités de Florensac (34) pour un montant hors taxes de 2 690.00 euros. Cet appareil sera installé alternativement aux entrées du Bourg sur le chemin départemental n° 15 afin de faire ralentir les véhicules.

DÉLIBÉRATIONS	
Vote du compte de gestion de l'exercice 2015	1
Vote du compte administratif 2015	2
Affectation du résultat de l'exercice 2015	3
Vote du budget 2016	4
Travaux à la future bibliothèque	5
Vente de terrain à la zone artisanale du Four à Chaux	6
Achat d'un radar pédagogique	7